

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2022

Présents : Bernard Batisson, Marie-Thérèse Martin, Alain Charlet, Michel Simand, Andrée Saragosa, Claude ARTAUD, Jean BOSTVIRONNOIS, Delphine RAGE, Cathy Rage, Julien Fougerouse.

Vote du budget primitif 2022 :

Le budget est approuvé, une erreur est à corriger concernant l'oubli de la dotation aux élus.

Attention la réserve d'argent de la commune a diminué, il faut bien étudier les projets et leur financement.

Travaux :

- Une réunion avec la commission bâtiments est à prévoir pour envisager les démarches à effectuer pour solutionner les problèmes d'humidité dans le studio du bâtiment de l'ancienne poste, et programmer des travaux pour qu'il soit utilisable.
- Il est nécessaire de réfléchir à un projet d'utilisation de l'ancienne salle du 3^{ème} âge, beaucoup de travaux sont à réaliser.

Pour ces 2 projets il n'y a pas de budgets cette année, il faut proposer un dossier complet chiffré.

- Il faut relancer pour la réparation du velux sur la toiture de la mairie, la réparation du zinc au-dessus des toilettes de la mairie, et les planches de rives de la salle du 3^{ème} âge qui donnent sur l'épicerie du Multiple.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a envoyé un courrier à la DRAC pour le projet de rénovation de l'église.
- Assainissement : La vidange de la station et la réparation du cône sont à prévoir.

Prêts en cours :

La commune a 3 crédits en cours :

- Renouvellement du réseau d'eau, crédit agricole, taux fixe, jusqu'en 2028.
- Logement de la poste, caisse des dépôts, taux variable, jusqu'en 2032.
- Multiple rural, crédit foncier, taux fixe, jusqu'en janvier 2023.

Charges du Multiple :

Il faut calculer les avances sur charges pour éventuellement les augmenter si elles ne sont pas suffisantes suite à l'augmentation du prix du fioul.

Prêt des tables et des bancs de la commune :

Suite à quelques déconvenues il est décidé de prêter les tables et les bancs de la salle communale uniquement aux habitants de Saint Romain, une demande en amont est nécessaire car le matériel est réservé en priorité pour les

locations de la salle. Un contrat de prêt indiquant le nombre de tables et de bancs pris est à mettre en place, une caution de 100 euros sera demandée.

Tarifs salle communale :

Les tarifs pour les particuliers ont été revu au dernier conseil, les tarifs pour les associations sont également modifiés :

	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS
Associations extérieures avec membres de la commune	Première manifestation gratuite puis 60 euros les suivantes.	Première manifestation 40 euros puis 100 euros les suivantes.
Associations extérieures à la commune	Idem particuliers	Idem particuliers
Associations communales	Gratuit	Gratuit
POUR TOUTE LOCATION	Chèque de caution 300 euros.	Chèque de caution 300 euros.

CNAS :

Les secrétaires de mairie souhaiteraient mettre en place le CNAS pour les agents (c'est le comité d'entreprise des fonctionnaires), les élus ne sont pas contre mais il faut présenter le CNAS aux agents et leur expliquer son intérêt pour que chacun l'utilise correctement. Cela représente un coût de 220 euros par agent actif et par an.